



FOND DE PLAN

- Limite communale
- ▭ Parcelle cadastrale / immeuble
- Cours d'eau
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
 suivant l'arrêté du 28 mars 2019 concernant le contenu du PAIG d'une commune
 Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- HAB-1** Zone d'habitation 1
- MIX-r** zone mixte villageoise
- MIX-r** zone mixte rurale
- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics
- REC** Zone de sport et de loisir
- REC-r** activités de plein air
- JAR** Zone de jardins familiaux

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du nouveau quartier	COS	CUS	DL
max.	0,30	0,50	10
min.	0,40	0,70	15

Zone verte :

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière
- VT** Zone viticole
- VD** Zone de verdure

Zones supprimées :

- ZS** Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- DA** Délimitation de plan d'aménagement particulier approuvé
- DA-d** Zone d'aménagement différé
- ZS** Zone de servitude "urbanisation"
- B** servitude "urbanisation" - bioclimat
- CE** servitude "urbanisation" - corridor écologique
- CE** servitude "urbanisation" - cours d'eau
- CE** servitude "urbanisation" - cimetière
- CE** servitude "urbanisation" - topographie
- CE** servitude "urbanisation" - zone tampon
- CE** servitude "urbanisation" - 23 rue des Romains
- CE** servitude "urbanisation" - rectification
- ZS** Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
- CE** couloir pour projets de mobilité douce
- CE** couloir pour projets de construction pour murs courts

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- SP** secteur protégé de type "environnement construit"
- CC** construction à conserver
- PC** petit patrimoine à conserver / mur à conserver
- AL** alignement d'une construction existante à préserver
- GA** gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

- AI** à l'aménagement du territoire
- AI** Périmètre visé (PVID) du 8 septembre 2006 (décret relatif à la protection des sites)
- AI** Plus de deux secteurs "PVID" ont été déclarés (PVID) du 23 janvier 2006 (décret relatif à la PVID) (Système de base pour les réseaux publics de communications mobiles)
- AI** Plus de deux secteurs "PVID" ont été déclarés (PVID) du 23 janvier 2006 (décret relatif à la PVID) (Système de base pour les réseaux publics de communications mobiles)
- AI** Grand Ensemble "PVID" (Secteur de la Nouvelle et de la Rue Vierge) (PVID) du 10 février 2011)
- AI** à la protection de la nature et des ressources naturelles
- AI** Héritage Naturel 2004 - zone "habitat" (L'arrêté du 10 septembre 2004) (Ministère de la Santé, Sécurité et du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2010)
- AI** à la protection des sites et monuments nationaux
- AI** Monuments nationaux (arrêté du 10 juin 2010)
- AI** Sites et Monuments Nationaux, liste des monuments et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Ministère A. N°12 du 10 août 1983)
- AI** à la gestion de l'eau
- AI** Zone de protection d'eau potable établie par l'arrêté grand-ducal du 7 octobre 2002 portant création de zones de protection autour de captifs d'eau souterraine (Waldredimus) visées par le territoire de la commune de Waldredimus)

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES (à titre indicatif)

- BI** Biotopes - art. 14 et/ou 17 de la loi du 18 juillet 2018 (à titre indicatif et non exhaustif)
- HE** Habitat d'espèces - art. 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 / zones devant faire l'objet de mesures CEF (en cas d'urbanisation) (à titre indicatif et non exhaustif)

Ref. : 58C/007/2019

Séance du Conseil Communal	23/10/2020
Avis de la Commission d'Aménagement	05/10/2020
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	12/05/2020
Vote du Conseil Communal	13/01/2021
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	24/08/2021
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	09/04/2021

Fond de plan :
 BD - origine cadastrale (2018)
 BD - LTO - origine cadastrale (2015)

MAÎTRE D'OUVRAGE:
ADMINISTRATION COMMUNALE DE WALDBREDIMUS

PROJET:
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:
PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
Localités de Waldredimus et Gondelange

NO	DATE	DESIGNÉ	INITIALE	VÉRIF	INITIALE	VÉRIF	VALÉRIE
T	16.09.21	HAB	M&C	VA	M&C	VA	VA
S	18.11.20	G&FO	M&C	VA	M&C	VA	VA
R	04.06.19	G&FO	M&C	VA	M&C	VA	VA
Q	14.03.19	G&FO	M&C	VA	M&C	VA	VA
P	11.03.19	G&FO	M&C	VA	M&C	VA	VA

Adaptations suivant approbations ministérielles
 Adaptation réclamation CA
 ajout servitude urbanisation R
 Adaptation zonage
 Suite réunion CBE du 08.02.19

ECHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
/ 26.04.07 G&FO	B&W	C&P	1/2500 E05864 24 T

TR ENGINEERING
 ingénieurs-conseils

Tel. : (+352) 49 00 65 1
 e-mail@tr-engineering.lu
 86-88, rue de l'Égalité
 BP 1034
 L-1010 Luxembourg